Canopia®

Herbicide anti-dicotylédones des céréales d'hiver et de printemps

Composition : .....714 g/kg de tritosulfuron + 54 g/kg de florasulam
Formulation : ..... Granulés dispersables (WG)
AMM n° : 2140261

BASF ne préconise l'utilisation de Canopia que sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation pour d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Usages autorisés :

Cultures	Dose	DAR / Stade d'application	Nbre d'applic.	ZNT aquatique et plantes non-cibles	DSR
blé tendre d'hiver, blé tendre de printemps, blé dur d'hiver, blé dur de printemps, triticale, épeautre	70 g/ha	DAR F (BBCH 39) Stade d'application : Entre BBCH 13 et 39 Céréales d'hiver : après la reprise de végétation	1/an	5 m	3 m
orge d'hiver*, orge de printemps*					
avoine d'hiver avoine de printemps					
seigle d'hiver Seigle de printemps					

*** Canopia est inscrit sur la liste des spécialités phytopharmaceutiques recommandées sur orge de brasserie d'hiver et de printemps élaborée par Malteurs et Brasseurs de France.**

Conditions d'application :

Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures de légumes fruits.
Légumes fruits : tomate, aubergine, concombre, courgette, cornichon, autres cucurbitacées à peau comestible, melon, potiron, pastèque, potimarron, autres cucurbitacées à peau non comestible, poivron, piment, maïs doux.
Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur céréales d'hiver avant repos végétatif.
Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur céréales d'hiver.
Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur céréales d'hiver avant repos végétatif.

Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits

BASF
We create chemistry

Herbicide

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
Protection des personnes présentes et des résidents: respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Protection de l'opérateur :

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.
Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).
Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / chargement	APPLICATION AVEC : Pulvérisateur à rampe : tracteur avec cabine fermée	APPLICATION AVEC : Pulvérisateur à rampe : tracteur sans cabine	Nettoyage	
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. À porter et à stocker à l'extérieur de la cabine après emploi	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire		✓			✓	

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usages dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise abilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Classement toxicologique :

Mention d'avertissement : **Attention**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient du tritosulfuron. Peut produire une réaction allergique.
EUH401	Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Délai de rentrée dans la culture pour les travailleurs : 6 h après le traitement.
Réglementation transport ADR :..... classe 9 (ONU 3077)
Conditionnement : .....bidon de 350 g (groupage par 10)

Les substances actives

Canopia est une association de deux matières actives : tritosulfuron et florasulam

Le ***tritosulfuron*** appartient au groupe chimique des sulfonylurées.

Formule brute : $C_{13}\ H_9\ F_6\ N_5\ 0_4S$

Masse molaire : 445.3

- La ***florasulam*** appartient au groupe chimique des triazolopyrimidines.

Formule brute : $C_{12}H_8F_3N_5O_3s$

Masse molaire : 359.3

Le produit formulé : Canopia

Propriétés physiques et chimiques

Densité : 1,63

Inflammabilité : non inflammable

Temp. limite de stockage : + 40°C

Toxicologie :

DL 50 rat (v.o.) : > 300 - < 2000 mg/kg

LMR européenne :

Se reporter au site : http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database

Canopia est un herbicide anti-dicotylédones de post-levée des céréales d'hiver et de printemps (blés, triticale, épeautre, orges, avoines et seigles). Canopia contient du tritosulfuron, substance active de la famille des sulfonylurées, et du florasulam, substance active de la famille des triazolopyrimidines.

Canopia, utilisé aux doses recommandées, est sélectif des variétés de céréales actuellement commercialisées.

Intérêt du produit

Canopia est un herbicide particulièrement actif contre gaillet et contre les principales dicotylédones difficiles inféodées aux céréales. Il est utilisable sur toutes les espèces de céréales d'hiver et de printemps.

Sa polyvalence sur toutes espèces de céréales, son profil adapté aux applications précoces de sortie d'hiver (après reprise de végétation) mais aussi à des applications plus tardives, et ses larges possibilité d'association (dans le respect de la réglementation; cf § Compatibilité) avec les principales solutions anti-graminées lui confère un fort intérêt pour le désherbage des céréales en sortie d'hiver et au printemps.

Mode d'action

Tritosulfuron et florasulam bloquent l'enzyme acétolactate-synthase (ALS), entraînant l'arrêt de la production d'acides aminées essentiels (valine, leucine, et isoleusine) ce qui stoppe la croissance et le développement cellulaire des adventices sensibles. Le ***tritosulfuron*** et le ***florasulam*** sont particulièrement efficaces sur les adventices jeunes et en condition de pousse active. Il appartiennent au groupe 2 (anciennement B) de la classification HRAC.

Champ d'activité

Champ d'activité de **Canopia** à 70 g/ha sur adventices jeunes à peu développées :

Adventices	TS 95-100%	S 85-94%	MS 70-84%
Alchémille des champs	X		
Bleuet	X		
Capselle	X		
Colza (repousses)	X		
Gaillet	X		
Matricaire	X		
Sanve	X		
Séneçon	X		
Stellaire	X		
Coquelicot		X	
Myosotis		X	
Renouée des oiseaux		X	
Renouée liseron		X	
Véronique feuilles de Lierre		X	
Fumeterre			X
Lamiers			X
Véronique de Perse			X

* Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue des résultats de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

Conditions d'emploi

CEREALES

Dose : 70 g/ha

Stade d'application / culture :

Céréales d'hiver : Canopia s'applique en sortie hiver, après la reprise de végétation, en post-levée, du stade 3 feuilles au stade dernière feuille étalée de la céréale.

Céréales de printemps : **Canopia** peut être appliqué à partir du stade 3 feuilles de la céréale.

Stade d'application / adventices :

La meilleure efficacité est obtenue sur des adventices au stade jeune (entre cotylédons et 6-8 feuilles) et en condition de pousse active.

Recommandations générales :

- Traiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines, en particulier les dicotylédones.
- Préparer la bouillie et l'appliquer aussitôt.
- **Canopia** doit appliqué sur des cultures en bon état végétatif avec des conditions favorables à la pousse : à partir de 5°C, hygrométrie > 75% en évitant les périodes de fortes amplitudes thermiques (> 15°C).
- En conditions sèches traiter le matin ou le soir en fonction de l'hygrométrie.
- Volume de bouillie de 100 à 300 l/ha.

Cultures de remplacement

En cas de remplacement d'une culture traitée avec **Canopia**, il est possible de semer une culture de maïs ou de céréales au printemps.

Cultures suivantes

Après une culture de céréales désherbée avec **Canopia**, il est possible de semer dans le cadre de la rotation les cultures suivantes : céréales d'hiver et de printemps, colza d'hiver et de printemps, maïs, tournesol, soja, betterave, radis fourrager, luzerne, oignon, ray-grass, moutarde, phacélie, trèfle, vesce, sarrasin.

Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, ne pas implanter de cultures de « légumes fruits » (tomate, aubergine, concombre, courgette, cornichon, autres cucurbitacées à peau comestible, melon, potiron, pastèque, potimarron, autres cucurbitacées à peau non comestible, poivron, piment, maïs doux).

Pour toutes autres cultures nous consulter.

Prévention de la résistance

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'individus résistants.

Pour réduire ce risque, il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Préparer la bouillie et l'appliquer aussitôt.

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de **Canopia** avant de verser la quantité nécessaire , puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final. Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur. Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Nettoyage de la cuve du pulvérisateur

Nettoyer soigneusement le matériel de pulvérisation immédiatement après l'application afin d'éviter tous risques pour les autres cultures traitées.

Rincer l'appareil et vidanger les fonds de cuve selon les recommandations réglementaires (cf Arrêté du 12/09/06). Ensuite, remplir partiellement la cuve et ajouter un produit nettoyant type All Clear (Marque déposée Dupont) ou Végénet (marque déposée Samabiol). Mettre le dispositif de nettoyage de l'intérieur de la cuve (rotobuses) et l'agitation en marche; laisser agir une dizaine de minutes.

Faire en sorte que cette solution de nettoyage emprunte tous les circuits de l'appareil (jusqu'au bac incorporateur), puis la pulvériser jusqu'au désamorçage de l'appareil et vidanger le fond de cuve.

Retirer les buses, les pastilles et les filtres. Les nettoyer avec le produit de nettoyage. Se reporter aussi aux recommandations figurant sur l'étiquette du produit nettoyant.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 8100 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

® Marque déposée BASF.

BASF France SAS - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
Tel 04.72.62.45.45

.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces…

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application…) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)

- est classé avec une des mentions de danger suivantes :
  H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.
  Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrinoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée miminale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tel 04 72 32 45 45